



Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

38 | avril 2005
La formation de D'Alembert

D'Alembert au collège, le parcours scolaire d'un Parisien

Marie-Madeleine Compère



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rde/293>
DOI : 10.4000/rde.293
ISSN : 1955-2416

Éditeur

Société Diderot

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2005
ISBN : 2-9520892-4-8
ISSN : 0769-0886

Référence électronique

Marie-Madeleine Compère, « D'Alembert au collège, le parcours scolaire d'un Parisien », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 38 | avril 2005, mis en ligne le 23 mars 2009, consulté le 08 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rde/293> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rde.293>

Tous droits réservés

Marie-Madeleine COMPÈRE

D'Alembert au collège, le parcours scolaire d'un Parisien ¹

Sur l'itinéraire scolaire de D'Alembert, ses souvenirs, malheureusement laconiques, restent les seules sources. Bien qu'il soit l'un des mieux documentés des collèges parisiens, Mazarin n'a pas conservé les registres d'inscription des externes, ce qui interdit toute étude de sa fréquentation. Compte tenu de ces déficiences, je me propose de resituer les expériences scolaires de D'Alembert d'année en année jusqu'à la fin de sa seconde rhétorique, parmi les parcours des jeunes Parisiens contemporains.

Toute étude de sociologie scolaire se fonde sur la position des élèves sur le spectre social. Dans le cas de D'Alembert, cette position est ambiguë : aristocratique par ses parents réels, mais populaire par son environnement social. Cependant, la pension de 1200 livres annuelles que son père lui a garantie l'assure de revenus tout à fait confortables : un maître d'école ou un ouvrier qualifié gagne au mieux le tiers de cette somme à l'époque. Il n'a donc à aucun moment buté dans ses études sur l'obstacle de l'insuffisance de revenus.

Avant le collège

Apprentissages élémentaires

Comment un Parisien apprend-il à lire et à écrire dans la première moitié du XVIII^e siècle quand il ne le fait pas dans le cadre domestique ? Depuis un siècle s'est développé un réseau d'écoles gratuites, les écoles paroissiales, qui s'adressent effectivement aux plus pauvres et ne débouchent pas normalement sur le collège. Ce n'est pas elles que

1. Cette communication repose sur le travail fait en vue du Répertoire des collèges : *Les collèges français (xvi^e-xviii^e siècles)*, t. 3, Paris, I.N.R.P., 2002.

fréquente D'Alembert, à partir de l'âge de quatre ans, mais un maître d'école qui propose une scolarité payante. Les maîtres d'école forment un réseau remontant au Moyen Âge, dépendant du chantre du chapitre de Notre-Dame, par qui ils doivent se faire agréer pour exercer: chaque maître et chaque maîtresse occupe une circonscription stable, subdivision d'une paroisse. Contrairement aux écoles paroissiales, les maîtres du chantre initient au latin et offrent donc aux élèves la possibilité d'aller au collège.

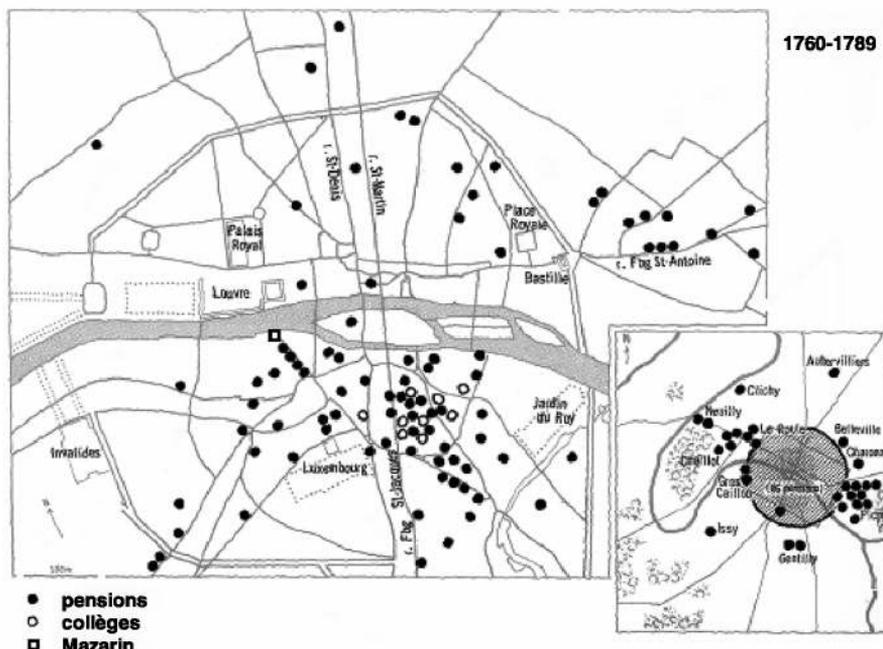
On peut éclairer l'expérience de D'Alembert par les Mémoires de l'abbé Goujet, né en 1697, abbé érudit et janséniste dont le domicile parental se situe dans la paroisse de Saint-André des Arts²: « dès l'âge de cinq ans, mes parents m'envoyèrent à l'école chez le sieur Davesne, laïc, qui tenait pension rue Gît-le-cœur. (...) Le sieur Davesne ne se borna pas à m'éclairer sur les devoirs du christianisme en même temps qu'il m'apprenait à lire et à écrire. Comme il croyait trouver en moi des dispositions pour l'étude, il m'enseignait de lui-même, contre la volonté de mon père et sans exiger de rétribution, les principes de la langue latine (...) en moins d'une année, je fus jugé capable d'aller au collège. J'avais à peine sept ans (...) j'allais en sixième au collège Mazarin ».

Selon toute vraisemblance, le maître de Goujet n'appartient pas au réseau du chantre, mais à celui des répétiteurs agréés par l'université, qui constitue le second des réseaux officiels de maîtres privés. Une convention entre les deux groupes concurrents a été conclue à la fin du xvii^e siècle, qui ne donne droit de prendre des pensionnaires qu'à vingt maîtres du chantre appelés « permissionnaires ». Le maître de D'Alembert appartient donc théoriquement, parmi les maîtres du chantre, à la catégorie des permissionnaires, puisque le petit D'Alembert habite chez lui.

L'ensemble des maîtres de pension parisiens a été cartographié pour la période de la fin de l'Ancien Régime³. On suppose cette carte suffisamment stable sur le long terme pour pouvoir illustrer également la situation dans la décennie 1730. On y observe la densité supérieure des maîtres dans le Quartier latin, mais le faubourg Saint-Antoine est le mieux pourvu des quartiers périphériques *intra muros*. De même, le collège Mazarin, dont les seuls pensionnaires sont les trente boursiers, a vu fleurir des pensions dans son voisinage.

2. Claude Pierre Goujet, *Mémoires historiques et littéraires de M. l'abbé Goujet (...)*, La Haye, 1767, XII. Les citations sont extraites des pages 2 à 4.

3. Extrait de : *Atlas de la Révolution française, 2, L'enseignement (1760-1815)*, sous la direction scientifique de Dominique Julia, Éditions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1987, p. 50. La carte originale a été légèrement modifiée pour faire figurer le collège Mazarin.



Maitres de pensions et collèges à Paris à la fin de l'Ancien Régime

Du maître d'école au collège

Pourquoi aller au collège une fois qu'on est alphabétisé ? L'obstacle essentiel à l'entrée au collège est au moins autant culturel que financier: dans la plupart des familles, la question ne se pose pas parce que l'univers culturel dans lequel s'inscrit le collège est hors du champ des possibles. Parmi les enfants issus des couches moyennes, dont les parents n'ont pas eux-mêmes fréquenté le collège, c'est le goût marqué pour les études ou une vocation sacerdotale, qu'elle soit affirmée par l'enfant ou suggérée par ses parents, qui apparaissent comme des facteurs décisifs. C'est d'ailleurs ce qu'exprimait Goujet dans ses Mémoires. Dans ce cadre qui réserve l'entrée au collège à une minorité, les études de sociologie historique montrent qu'habiter une grande ville constitue un avantage supérieur à celui de l'origine sociale. On évalue à un citadin sur cinq la proportion de ceux qui ont fréquenté le collège de leur ville vers le milieu du xviii^e siècle⁴. Autrement dit, pour aller au collège, il vaut mieux être enfant d'artisan

4. Willem Frijhoff et Dominique Julia, *École et société dans la France d'Ancien Régime. Quatre exemples: Auch, Avallon, Condom et Gisors*, Cahier des Annales n° 35, Paris, A. Colin, 1975.

urbain qu'enfant de bourgeois rural, parce que le véritable coût de l'instruction n'est pas proprement scolaire – la plupart des collèges sont gratuits –, c'est celui du logement.

Comment passe-t-on du maître d'école au collègue ? Pour Goujet comme pour D'Alembert, c'est le maître qui évalue la maturité intellectuelle de l'enfant. Goujet a sept ans et entre en sixième. D'Alembert atteint l'âge de treize ans (comme il est de novembre, il a presque cet âge lors de la rentrée scolaire de 1730) quand il est envoyé au collège, alors même que son maître n'a plus rien à lui apprendre depuis qu'il a dix ans. On peut être étonné de la précocité de ces âges. Ils correspondent à ceux des élèves particulièrement doués. À l'époque, il existe bien un âge de référence – approximativement le même qu'aujourd'hui – mais cet âge est secondaire par rapport au niveau requis. On tolère facilement des écarts de plusieurs années entre les élèves de la même classe.

Le parcours de D'Alembert est comparable à celui d'un autre mémorialiste, l'abbé Baston, né en 1741 et habitant Pont-Audemer, village sans collège. À partir de l'âge de onze ans, il a été instruit à Pont-Audemer par un maître de pension privé, prêtre séculier, ancien professeur de rhétorique: « de mois en mois, dit-il, j'atteignis le sommet de ce petit Parnasse de province – ses condisciples chez le maître de pension – et, pour que je ne perdisse pas mon temps, le maître me fit travailler seul avec lui. Il m'apprit à tourner un vers latin, m'initia au rudiment de la langue grecque, m'enseigna la manière d'arrondir une période. Au bout d'un an et demi, il dit à mon père que j'avais rempli mes promesses et justifié ses espérances, qu'il était temps de me faire quitter la maison paternelle et de m'envoyer aux études dans une grande ville »⁵. Baston a treize ans, donc le même âge que D'Alembert. Si je cite ces Mémoires, c'est que les activités de D'Alembert pendant les deux dernières années passées chez son maître de pension ont dû ressembler aux exercices qu'a faits Baston dans des circonstances analogues.

Quiconque se présente dans un collège pour y entrer doit subir un examen pour se voir attribuer une classe : c'est une des fonctions du préfet dans un collège jésuite, du sous-principal dans un collège séculier. Bien que D'Alembert ne parle pas de son examen d'admission, il en a sûrement passé un. On dispose sur Mazarin d'une enquête sur le personnel qui date du début de la décennie 1720 et que je vais beaucoup utiliser⁶. Dans cette enquête, le sous-principal fait de cet examen une de ses tâches principales : « Il fait composer tous les écoliers qui se présentent au collège pendant le cours de l'année pour être reçus au collège, et dont le nombre se monte

5. *Mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen (...)*, éd. Abbé Julien Loth et M. Ch. Verger, Paris, 1897, t. 1, p. 10-11.

6. BnF., Manuscrits collection Joly de Fleury 1711, fol. 73-90.

chaque année à plus de 400, comme on peut le voir par le catalogue qu'il en garde ».

D'Alembert est admis en seconde, vraisemblablement le jour de la rentrée scolaire, fixé à la Saint Rémy (1^{er} octobre). Baston entre aussi en seconde au collège de Rouen tenu alors encore par les jésuites, à l'issue de l'examen qu'il subit lui aussi⁷. La classe de seconde inaugure véritablement les études littéraires et, pour les élèves, c'est dans cette classe qu'on s'initie à la composition, au sens propre du terme. De la sixième à la troisième, le cycle est celui de grammaire: les professeurs sont de niveau inférieur, et leur qualification analogue aux maîtres de pension. À Paris, ces professeurs de grammaire restent confinés dans ces classes au cours de leur carrière. L'agrégation, créée en 1766, sanctionne cette coupure: il y a deux concours différents, celui de grammaire, et celui de belles lettres pour les professeurs des classes de seconde et rhétorique.

Avant d'aborder le chapitre des études proprement dites au collège, il faut souligner qu'on a besoin d'un maître répétiteur une fois qu'on y est. Son assistance est nécessaire pour vérifier si les leçons sont bien sues et faire faire les exercices quotidiens en dehors des classes. Les pensionnaires et autres hôtes des collèges bénéficient de cette aide dans le cadre du collège lui-même. Même s'il habite chez ses parents, et à moins qu'il n'ait un précepteur particulier, le collégien parisien passe théoriquement toutes les heures de la journée où il n'est pas au collège chez un maître de pension qui appartient au réseau de l'université. Il peut même éventuellement se rendre chez lui avant la classe du matin dont l'heure est fixée entre huit heures et huit heures et demie. C'est ce qui est arrivé à Goujet, arraché par son père au premier maître, Davesne, pour être confié à un autre « homme dur, fâcheux, sans politesse, le prototype de la pédanterie. Au milieu des rigueurs de l'hiver, ajoute-t-il, et quelque mauvais que fût le temps, il fallait être rendu chez lui à six heures du matin au plus tard ». Le soir, le collégien retourne chez son maître de pension jusqu'à l'heure du dîner.

C'est à tort que Joseph Bertrand, biographe de D'Alembert, prétend qu'il était pensionnaire à Mazarin⁸. Les pensionnaires de Mazarin étaient des boursiers exclusivement natifs des provinces rattachées à la France par les traités de Westphalie et des Pyrénées. À supposer que cette origine prescrite ait connu des entorses, on connaît le nom de ces boursiers et D'Alembert ne figure pas parmi eux⁹. D'Alembert ne fait pas état de son domicile à partir du moment où il est élève à Mazarin. Pourtant, il dit bien qu'il est allé habiter chez sa nourrice « presqu'au sortir du collège ». Il est

7. *Mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen (...), o.c.*, p. 11-25.

8. Joseph Bertrand, *D'Alembert*, Paris, Hachette, 1889, p. 11.

9. Benoît de Faucompret, *Les pensionnaires du collège Mazarin ou des Quatre Nations, 1688-1794*, Paris, 1992.

vraisemblable que, jusqu'à ce retour, il logeait chez un des maîtres de pension dans le voisinage du collège, à moins qu'il n'ait habité avec un maître particulier et un domestique dans un appartement de location, ce que lui permettaient ses revenus.

Mazarin parmi les collèges de Paris

Situer le collège Mazarin dans le contexte scolaire de l'époque exige d'esquisser un tableau plus général des collèges de Paris dans leur ensemble.

Paris dans la carte scolaire nationale

Le collège d'humanités naît à Paris, à la charnière du xv^e et du xvi^e siècles, du développement du nombre des pensionnaires qui suivent un cursus de grammaire préparatoire à l'entrée dans la faculté des arts. Toutes les villes universitaires ont connu, au cours de la première moitié du xvi^e siècle, le même phénomène d'expansion des collèges d'humanités. À partir de la seconde moitié du xvi^e siècle, ces collèges nombreux ont tendance à se réduire à un seul, mais désormais toutes les grandes villes, qu'elles soient universitaires ou non, en possèdent un. Dans les villes universitaires comme dans les autres, le collège qui s'impose seul est confié, dans un second temps, à une congrégation enseignante, la Compagnie de Jésus étant dominante par rapport aux autres. Des facteurs proprement scolaires expliquent cette évolution: une politique favorable de l'État central, la revendication des villes non universitaires, la faveur dont jouit la Compagnie de Jésus auprès des élites locales ; il faut ajouter un facteur exogène, peut-être décisif, les guerres civiles, qui empêchent la circulation des personnes et rétractent les villes sur la confession des groupes dominants.

Paris échappe en partie à ce phénomène. En partie seulement: le collège jésuite, qui n'a jamais été inclus dans l'université, est assurément le plus important du point de vue des effectifs à partir de sa réouverture en 1618. Mais il n'a pas complètement étouffé les collèges antérieurs comme cela s'est produit dans la plupart des autres villes universitaires : sur la vingtaine de collèges d'exercice simultanément en fonction que Paris a comptés, il en subsiste neuf à la mi-xvii^e siècle qui continuent d'assurer l'enseignement.

Ces collèges gardent fortement l'empreinte de collèges fondés pour des boursiers, ce qu'ils furent à l'origine. Ils restent soumis à deux instances : le supérieur qui nomme aux bourses et le réformateur qui est une instance parisienne désignée par le fondateur pour vérifier la bonne exécution de la fondation. Le principal et les autres officiers du collège (sous-principaux, procureur) sont désignés par le supérieur et rémunérés

sur la fondation. C'est le principal qui désigne les régents, mais il faut que ceux-ci se soient fait auparavant agréer par leur nation qui, conformément aux règles primitives de l'université, reste l'instance corporative d'intégration à la profession enseignante. Les collèges universitaires parisiens ont gardé la centralité du pensionnat, à l'origine extension de la fondation des boursiers. De ce fait, les effectifs de ces collèges sont relativement restreints (on ne peut pas loger dans des locaux donnés un nombre extensible d'individus), même si les modes de loger au collège sont très diversifiés. Les externes ne semblent pas vraiment les bienvenus. Les principaux des collèges recherchent pour leur pensionnat la clientèle des fils de notables (noblesse de cour, ministres, membres des Cours souveraines). Le collège des jésuites est, comme je le disais, sûrement le plus fréquenté au xvii^e siècle car il accueille beaucoup d'externes : 1 500 au xvi^e siècle jusqu'en 1590, date d'un premier siège de la ville, jusqu'à 2 000 au xvii^e, d'après les rapports des jésuites eux-mêmes, car on n'a pas de catalogue d'inscrits. Cet afflux d'externes n'est pas propre à Paris : le xvii^e siècle connaît une grande affluence dans les collèges, en particulier dans les collèges jésuites, gratuits pour les externes.

Un double phénomène, spécifique à Paris, peut être perçu : d'une part des Parisiens sont envoyés dans les collèges de province puisque, tant à faire que de les éloigner de la maison paternelle pour les mettre en pension, il peut paraître plus profitable de les placer à la campagne, où ils profitent du bon air, en particulier dans des séminaires et académies nobles, comme Juilly ; réciproquement, des provinciaux sont envoyés à Paris, surtout ceux qu'on destine au clergé car les études de théologie y sont réputées. On dispose d'une seule source sous l'Ancien Régime donnant un échantillon transversal de tous les collégiens de Paris, à l'exception du collège jésuite : elle est constituée par les palmarès du concours général des collèges, dont la première session a eu lieu en 1747, et qui a duré jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, à supposer qu'il n'y ait pas de biais induits par la géographie entre les meilleurs élèves et la population scolaire totale. Si on cartographie les origines des 2 492 lauréats du concours, les Parisiens en représentent le tiers, les autres se répartissent en majorité sur l'ensemble de la moitié nord de la France, la moitié sud n'étant pas complètement absente¹⁰.

Spécificité de Mazarin

Dans ce paysage, quelle est la spécificité du collège Mazarin ? C'est une fondation tardive, incluse dans le testament de Mazarin qui meurt en

10. Extrait de : *Atlas de la Révolution française, 2, L'enseignement (1760-1815)*, o.c., p. 38.

1661, mais le collège n'ouvre ses portes qu'en 1688. Il ne sent pas peser sur ses épaules le poids institutionnel du passé, comme les autres. Par certains aspects, le collège imite celui des jésuites, bien qu'à la différence de celui-ci il soit intégré à l'université : la gratuité est assurée aux externes dès le départ (la gratuité sera généralisée dans tous les collèges en 1719) ; la chaire de rhétorique est dédoublée; une chaire est fondée pour un professeur de mathématiques (le titulaire de la chaire est astreint à quatre cours d'une heure par semaine qui ont lieu en dehors des heures de classe ordinaire de façon à être suivis par les collégiens). La grande originalité du collège réside dans l'absence de pensionnat. Les seuls pensionnaires sont les trente boursiers de la fondation qui ne sont pas, comme les autres boursiers, d'ancienne fondation, voués à la cléricature : ce sont des nobles, issus des provinces annexées au royaume par les traités de Westphalie et des Pyrénées, qui devraient se montrer reconnaissants de l'éducation gratuite dont ils auront bénéficié ; ainsi « toutes ces provinces deviendraient françaises par leur propre inclination aussi bien qu'elles le sont maintenant par la domination de Sa Majesté »¹¹. La fondation est très riche, si bien que les professeurs sont rémunérés en partie sur les propres revenus du collège, ce qui est une exception (les professeurs des autres collèges sont payés par les élèves et sur le revenu des messageries gérées par les nations). Comme les enseignants sont mieux payés à Mazarin, les postes en sont recherchés. Bien que les professeurs fassent en majorité toute leur carrière dans un seul établissement, les professeurs de Mazarin ont souvent commencé à enseigner dans un autre collège et ils restent longtemps en poste (même s'ils ont acquis leur droit à l'éméritat). Grâce aux comptes du collège, on connaît leur identité¹².

Le rôle de supérieur du collège est tenu par la Sorbonne qui nomme parmi ses propres membres aux trois postes, inamovibles, de grand maître (nom donné à Mazarin pour ce qu'on appelle le principal dans les autres), de procureur et de bibliothécaire, ainsi que le sous-principal. La Sorbonne n'est pas prise ici au sens de faculté de théologie, mais comme collège de docteurs qui se cooptent sur critère d'excellence scolaire. Quatre inspecteurs faisant partie de cette illustre assemblée (renouvelables par moitié pour un mandat de quatre ans) visitent régulièrement l'établissement. La Sorbonne a été choisie comme supérieur du collège par les exécuteurs testamentaires de Mazarin parce qu'un autre collège, celui du Plessis, dépendant aussi de la Sorbonne, avait acquis la meilleure réputation

11. Acte de fondation, publié par Alfred Franklin, *Recherches historiques sur le collège des Quatre-Nations d'après des documents entièrement inédits*, Paris, 1862, p. 141-160.

12. Thèse de Boris Noguès, soutenue à l'université de Paris I le 11 décembre 2002: *Des intellectuels entre Église et État. Étude sur les carrières enseignantes dans la faculté des arts de Paris de l'âge classique à la Révolution (vers 1660 - vers 1793)*.

scolaire. Dans la mesure où le collège est assimilé à une fondation royale, le rôle du réformateur est assuré par les Gens du roi (ce qu'on appelle aujourd'hui le ministère public dans un tribunal) du Parlement de Paris, Cour souveraine de justice.

Pourquoi D'Alembert a-t-il été envoyé à Mazarin ? Selon tous les témoignages, ce collège a été d'emblée, et est demeuré jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le plus fréquenté de l'université, du fait de sa forte population d'externes. Il n'aurait jamais compté moins de 600 externes, en avait communément le double. Pourquoi cette prédilection des Parisiens pour ce collège ? La première raison tient à la gratuité des études dès l'origine ; même si cette gratuité a été généralisée à tous les collèges universitaires à partir de 1719, donc à l'époque de D'Alembert, on peut penser que les habitudes étaient prises. Deuxième raison: l'absence de pensionnat qui, gommant par définition l'image aristocratique liée à celui-ci, rendait plus démocratique le recrutement. Troisième raison: sa situation géographique excentrée par rapport au quartier latin, qui le mettait plus à portée du faubourg Saint-Germain et de la partie occidentale de la rive droite. Cette prédilection des Parisiens pour Mazarin est confirmée par l'origine géographique des lauréats au concours général: les collégiens de Mazarin sont pour 56,6 % originaires du diocèse de Paris contre 31,5 % pour l'ensemble des lauréats. On a tout lieu de penser que le collège jésuite qui avait, lui, un pensionnat réputé, s'est vidé d'une grande partie de ses externes au profit de Mazarin au XVIII^e siècle, sans qu'on sache si les raisons de ce transfert sont d'ordre idéologique ou autre.

Les études à Mazarin à l'époque de D'Alembert

La scolarité de D'Alembert correspond pour Mazarin à une période de crise. La première raison de cette crise tient à la personnalité du grand maître, Jacques Robbe, grand maître de 1724 à 1741, très décrié, accusé de mauvaise gestion, de négligence dans la direction du collège. Originaire du diocèse d'Amiens, il a fait ses études au collège d'Harcourt, avant d'être professeur de philosophie à Mazarin, de 1703 à 1714 ; il est ensuite professeur de théologie à la faculté, à partir de 1715, puis inspecteur du collège du Plessis de 1723 à 1737¹³. Il tient ces postes simultanément à celui de grand maître de Mazarin. Le jansénisme de la plupart des professeurs, ce qui les place dans l'opposition politique, peut également avoir éloigné un certain nombre d'élèves. Cette concentration de jansénistes s'explique mal car, parmi les membres de la faculté de théologie, les sorbonistes ne sont pas particulièrement jansénistes.

13. Renseignements empruntés à la thèse de Boris Noguès, déjà citée.

Sur la façon dont l'enseignement est fait à Mazarin, on dispose d'une enquête précise faite par le procureur général du Parlement de Paris, au titre de réformateur du collège, datant approximativement de 1720¹⁴.

Études en seconde

Au cours de l'année scolaire 1730-31, D'Alembert a pour professeur de seconde Claude Rousselot, qui l'est depuis 1716 et le restera jusqu'en 1738, date à laquelle il cesse l'enseignement¹⁵. C'est un janséniste, appelant, resté diacre ; il n'a pas écrit d'ouvrage¹⁵. C'est lui qui répond à l'enquête qui se situe vers 1720. Voici comment, d'après ce témoignage, se déroule une classe-type : « le temps de la classe est de deux heures un quart. En voici l'emploi : une demie heure pour la récitation des leçons ; un quart d'heure à donner les leçons et le devoir et à expliquer la maxime, c'est-à-dire un verset des *Proverbes* ou de la *Sagesse*, que chaque écolier écrit en latin et en français à la tête de sa copie et qu'il récite avec ses leçons ; trois quarts d'heure à expliquer, le matin, Cicéron, le soir, Horace et Virgile, pour les leçons ; une demie-heure à corriger les thèmes et autres devoirs ; un quart d'heure à expliquer l'auteur, qui est ordinairement Salluste pour les premiers mois et, toujours, Tite-Live pour les derniers ».

Si on examine avec attention l'ensemble du rapport de ce professeur, on note la distinction qu'il établit entre « leçons » et « auteur ». Généralement l'« auteur » désigne tout texte littéraire étudié. Les deux « auteurs » indiqués par lui comme tels sont des historiens, Salluste et Tite-Live. On peut en déduire que Cicéron, Virgile et Horace, sont expliqués d'abord par rapport à la grammaire et au sens du texte, à la différence de l'historien qui aurait droit au qualificatif d'« auteur » parce qu'il fait l'objet d'un commentaire spécifique : le texte servirait de support pour faire passer un certain nombre de développements non linguistiques, en matière d'histoire politique, d'institutions, de géographie, de mœurs des peuples etc. Les « leçons » semblent en revanche des textes à savoir par cœur et à réciter. On peut les classer en trois catégories : 1. une partie des passages étudiés de Cicéron, Horace et Virgile, 2. le corrigé des devoirs, 3. l'épître et l'évangile du dimanche.

Les « devoirs », exercices écrits, sont, d'une part, des exercices canoniques à rendre le matin (le lundi un thème, le mardi une version, le mercredi de nouveau un thème, le jeudi des vers hexamètres et lyriques, le vendredi une version) ; d'autre part des préparations de textes grecs, le matin en prose (Isocrate ou Lucien), le soir en vers (Hésiode ou Homère).

14. BnF, coll. Joly de Fleury 1711, fol. 73-77.

15. Je remercie Boris Noguès de m'avoir fourni ces renseignements.

Ces préparations ne correspondent, dans le déroulement annoncé de la leçon, qu'à des corrigés de devoirs. Il y a donc bien un traitement tout à fait différent du latin et du grec puisque les textes latins donnent lieu à des « leçons », ou des cours d'après notre interprétation du terme « auteur », alors que les textes grecs ne donnent lieu qu'à des « devoirs » : peut-être est-ce l'indication que le grec est, dans cette classe, sinon facultatif, du moins objet d'un traitement scolaire inférieur par rapport au latin ?

Études en rhétorique

On l'a dit, une des spécificités de Mazarin consiste dans sa double chaire de rhétorique. Les deux professeurs au cours des deux années de rhétorique de D'Alembert sont Balthazar Gibert, professeur de rhétorique de 1688 à sa mort en 1741¹⁶, émérite depuis 1724, et François Fromentin, ancien professeur à Montaigu, professeur de rhétorique à Mazarin de 1724 à 1744. Le fait que D'Alembert ait redoublé sa rhétorique n'est pas du tout lié à la double chaire. La « vétérance de rhétorique » est un honneur réservé aux meilleurs élèves : prolongée au XIX^e siècle comme préparation à l'École Normale, c'est l'ancêtre des khâgnes.

Les deux professeurs de rhétorique auteurs de l'enquête qui nous sert de source étaient, d'une part, déjà Gibert, et de l'autre le prédécesseur de Fromentin, Nicolas Morain. D'après ce rapport, les deux professeurs « régendent » l'un le matin, l'autre le soir. Ils font chacun cinq classes – c'est-à-dire des séances d'enseignement – par semaine (comme la plupart des congés ont lieu l'après-midi, le professeur du soir vient le samedi matin pour compenser). C'est donc un demi-service par rapport à leurs collègues. En tant que professeurs de rhétorique, ils sont astreints, en plus de leur enseignement, à faire des discours et à organiser et présider des exercices publics. Ils font en commun l'affiche semestrielle des programmes dans laquelle on annonce les textes qui seront expliqués et, par conséquent, les livres à acheter.

La répartition des tâches entre les deux professeurs s'opère comme suit dans le rapport commun qu'ils rédigent en réponse à l'enquête : « Celui du matin s'attache à la prose, dicte la rhétorique, l'explique, la fait apprendre en leçons, explique un historien, une harangue de Cicéron, une de Démosthène ou autre ouvrage en grec selon qu'il juge à propos de les choisir, donne des sujets d'amplifications par rapport aux préceptes qu'il a donnés et il y fait aussi revenir les auteurs dans l'explication. Celui du soir a les vers pour son partage. Il en donne des matières [c'est-à-dire les sujets de vers latins], explique quelque partie de Virgile, d'Horace, d'Homère etc., explique les préceptes les plus communs de la poétique, tant par rapport à l'éloquence en général que par rapport à la poésie ». On peut penser, sans que le document le précise, qu'il y a alternance entre les deux professeurs : une année sur deux l'un enseigne la prose et l'autre les vers.

16. Voir *infra* l'étude de S. Ben Messaoud, « L'enseignement rhétorique de Gibert ».

La dictée du cours de rhétorique est loin, comme on voit, de remplir la séance. Les professeurs insistent surtout sur les exercices exigés chaque semaine des élèves. Les vers et l'amplification sont préparés les jours de congé « à cause que ces ouvrages demandent plus de temps » ; les autres jours, le devoir est, alternativement du grec [version grecque] et de la version [version latine] ; « ils ont cru, ajoutent-ils, devoir tenir la main à l'étude du grec ». Cette dernière remarque renvoie à l'enseignement du grec : la réponse du professeur de seconde le suggérait faible, les professeurs de rhétorique revendiquent leur zèle en sa faveur.

Tout laisse à penser que D'Alembert fut un excellent élève à Mazarin, comme il l'annonce lui-même: « Il y fit sa seconde et deux années de rhétorique avec assez de succès pour que le souvenir s'en soit conservé dans ce collège »¹⁷. Malheureusement, en dépit de cette allégation, on ne garde pas de trace aujourd'hui de sa réussite scolaire.

D'Alembert s'est montré sévère envers ses professeurs : « Il faut avouer cependant, dit-il dans son *Mémoire*, qu'il aurait pu avoir de meilleurs maîtres »¹⁸. Ceux de rhétorique sont le plus abondamment décrits. Il leur reproche leur manque de goût, surtout leur jansénisme, les deux étant chez lui plus ou moins liés. Il reconnaît cependant à celui qu'on peut identifier comme le collègue de Gibert, Fromentin, une certaine ouverture d'esprit: « Un de ses professeurs de rhétorique homme savant d'ailleurs et instruit surtout dans la scolastique de son art, mais qui n'excellait pas dans la partie du goût, dictait souvent dans sa classe des sujets de composition dont le plan et les détails déplaisait beaucoup au jeune écolier ; aussi s'en écartait-il souvent et, ce qui est assez surprenant, sans que son professeur le trouvât fort mauvais »¹⁹.

Comment évaluer la qualité des études dans un collège ? Un autre jugement sévère est conservé sur Mazarin, celui porté par Louis Sébastien Mercier, lui aussi ancien élève, à la veille de la Révolution : c'est « le plus beau, le plus riche, le plus fréquenté des collèges de l'université et en même temps, le plus pauvre en professeurs habiles et en écoliers instruits »²⁰. Si on prend pour critère la réussite au concours général des collèges qui servait d'ailleurs de critère à l'époque, Mazarin arrive en quatrième position, la palme revenant nettement au collège du Plessis, qui dépendait également de la Sorbonne : 545 lauréats viennent du Plessis, 275 de Montaigu, 245 d'Harcourt, 233 de Mazarin; 286 étaient élèves de Louis-le-Grand (intégré au concours après sa réforme en 1764 à la suite de

17. D'Alembert, *Œuvres posthumes*, éd. C. Pougens, Paris, 1799, vol. 1, p. 11. Voir *supra* la contribution d'Irène Passeron.

18. *Ibid.*

19. *Ibid.*

20. *Tableau de Paris*, éd. Mercure de France, 1994, t. 1, p. 1103.

l'expulsion des jésuites). Mais le critère est ambigu: Louis-le-Grand et Montaignu réservent des bourses à des enfants déjà lauréats, ce qui fausse évidemment la concurrence.

En conclusion, quel regard porter sur les humanités de D'Alembert ? On retient de son témoignage la condamnation du collège en général dans l'article de l'*Encyclopédie* et de ses maîtres en particulier, dans son *Mémoire*. Mais ce double jugement a été mûri par l'âge et proféré à une époque où l'éducation fait l'objet d'un débat public très animé. La relecture de l'article COLLÈGE frappe d'ailleurs par sa modération quant aux changements proposés et par l'absence de tout souci démocratique puisqu'il préconise le retour aux études payantes et fait l'éloge des maîtres particuliers. Après avoir eu, comme on vient de le voir, la scolarité d'un très bon élève, D'Alembert admet qu'il a tiré de ses études « la culture des belles-lettres » et qu'il les avait « fort aimées durant ses premières études », culture avec laquelle il ne renouera que « plusieurs années après son entrée dans l'Académie des sciences et vers le temps où il commença à travailler à l'*Encyclopédie* »²¹. Or les humanités visent précisément la culture des belles-lettres. En focalisant ses critiques sur le discours tenu par ses professeurs, D'Alembert laisse entendre qu'il a été déterminant dans sa formation. Sa critique virulente peut paraître contradictoire avec le fait qu'il reconnaisse simultanément à ses études les fruits qu'elles visaient précisément à obtenir. Paradoxalement, cette reconnaissance rejoint l'insistance mise par les professeurs sur la panoplie d'exercices, oraux et écrits, auxquels les élèves étaient soumis et sur lesquels reposait alors la formation intellectuelle d'un individu.

Marie-Madeleine COMPÈRE
Institut National de la Recherche Pédagogique

21. D'Alembert, *Œuvres posthumes*, éd. C. Pougens, 1799, vol. 1, p. 15.

	N ^o	
<i>Algebra.</i> <i>Archimedis Opera demonstrata</i> <i>per Luacum Barrow Lond. 1675.</i> <i>in 4^o V.</i>	15708.	
<i>Orontii Tuncii Profess. de re et</i> <i>praxi geometrica libri tres. figur. et de</i> <i>demonstrationibus illustrati Parisiis 1586.</i> <i>in 4^o par.</i>	15709	
<i>Della nuova Geometria di Francesco</i> <i>Patrici libri 15. Ferrara. 1587. in 4^o</i> <i>par.</i>	15710.	
<i>La Geometrie de René Descartes</i> <i>Paris 1637. in 4^o V.</i>	15711.	
<i>Principia Mathematica universalis, seu</i> <i>introducio ad Geometricam methodum Renati</i> <i>Cartesii ab Sr. Bartholino. Amstelred. 1639</i> <i>duo lib. in 4^o cut.</i>	15712. 15713	
<i>Alm. Lugd. Batav. 1631. in 4^o par.</i> <i>Francisci Schooten principia Mathematica universalis</i> <i>seu introductio ad Geometricam methodum Renati des cartesii</i> <i>edita ab Sr. Bartholino. Lugd. Bat. 1631. 4^o V.</i>	15714. 15715.	oti comme muni- plus au hys auis suis.
<i>Problematum Geometricorum libri quinque</i> <i>auth. Simonis Stevini Brugens.</i> <i>Antverpiæ. in 4^o par.</i>	15716.	
<i>Geometria indivisibilibus continuorum nona</i> <i>quedam ratione promota auth. Bonaventura</i> <i>Cavalliero Mediol. Bononæ 1635. in 4^o V.</i>	15717.	

Page du catalogue méthodique de la bibliothèque du collège Mazarin
ou collège des Quatre-Nations, dressé par Pierre Desmarais vers 1750,
tome II des ouvrages in-quarto
(Bibliothèque Mazarine, Ms 4116)